



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Greffes

Question écrite n° 48579

Texte de la question

Pour améliorer le fonctionnement des greffes des tribunaux et alléger leurs charges, à l'heure de la numérisation des textes et documents, M. Jean-Paul Charie attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas obliger les greffes à garder les documents écrits qu'ils ont, par ailleurs, numérisés. Un greffe de tribunal de commerce est, par exemple, obligé de garder pendant dix ans les bilans de chaque entreprise. C'est une charge coûteuse et inutile quand les documents peuvent être stockés en informatique. Il lui demande ce qu'il pense de cette orientation.

Données clés

Auteur : [M. Charié Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48579

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 911